



RESTAURATION DU COLLEGE LE MARIN



Collège LE MARIN
3, Avenue François Cevert
72700 ALLONNES
Tél: 02.43.80.76.26
Fax: 02.43.80.45.93
Email:
gestionnaire.0721224p@ac-nantes.fr

Dossier suivi par :
Maëlle Gillier
Gestionnaire

La pause méridienne est entre 12h25 et 13h40 (2 passages : 12h00 et 12h25).

Vous avez la possibilité d'inscrire votre enfant à la demi-pension soit au forfait soit au repas.

Au ticket : pas de vente à l'unité, uniquement par carnet de 10 tickets (41 €).

- Les tarifs sont réévalués par le Département au 1^{er} janvier 2025

Au forfait : une facture par trimestre envoyée uniquement par mail (vérifier vos spams ou courriers indésirables).

En fonction de vos revenus, il est possible d'obtenir des aides du fonds social ou des bourses directement déductibles de la facture de demi-pension

Le paiement de restauration est possible :

- **en espèces** (service intendance du collège), merci de faire l'appoint,
- **par chèque** libellé à l'ordre de « *Agent comptable collège LE MARIN* »,
- **en ligne par télépaiement** (uniquement pour la demi-pension) en accédant à <https://teleservices.education.gouv.fr>,
- **Pour la demi-pension** : pas de prélèvement possible. Pour un échelonnement de la facture, je vous invite à contacter le service intendance directement avant le 15 septembre (uniquement possible pour les non-boursiers).

Attention :

- La désinscription à la demi-pension n'est possible qu'à la fin d'un trimestre.
- Les paniers repas apportés par les élèves sont interdits.
- Les élèves externes déjeunant, ponctuellement ou régulièrement, au ticket, devront obligatoirement régler leur repas au service intendance au plus tard à la récréation du matin le jour même. Sans cela, l'accès leur sera refusé.